Envoyé en préfecture le 12/04/2019 Reçu en préfecture le 12/04/2019 Affiché le

ID: 029-242900629-20190411-2019_04_11_27-DE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune de Cléden-Cap-Sizun sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 4 avril 2019.

Etaient présents:

AUDIERNE: EVENAT Joseph, MARZIN Jean-François, MEVEL Gérard, PREISSIG Brigitte.

BEUZEC-CAP-SIZUN: BESCOND Catherine, SERGENT Gilles.

CLEDEN-CAP-SIZUN: KERSAUDY Nadine, HERLEDAN Cédric.

CONFORT-MEILARS: GUEGUEN Paul; LE DREAU Patrick.

GOULIEN: GOARDON Henri, L'HELGOUAC'H Claude.

MAHALON: LE BERRE Myriam.

PLOGOFF: LEMAITRE Maurice.

PLOUHINEC: BOUGUYON Françoise, FLOCH Alain, LE PORT Bruno.

PONT-CROIX: LAURIOU Benoît, MOAN Henri.

PRIMELIN: DONNART Alain, MARCHAND Pierre.

Absents excusés avec procuration:

AUDIERNE: COLLOCH Joëlle a donné procuration à MARZIN Jean-François

GUILLON Didier a donné procuration à EVENAT Joseph KERLOC'H Gurvan a donné procuration à MEVEL Gérard

PLOGOFF: RENAULT Marie Elisa a donné procuration à LEMAITRE Maurice.

PLOUHINEC: HELOU Marie Ange a donné procuration à BOUGUYON Françoise.

PONT-CROIX: DIVANAC'H Odile a donné procuration à LAURIOU Benoît.

Absents:

MAHALON: LE GALL Bernard

PLOUHINEC: LEON Valérie, ROUMIER Christophe, GARREC Pierre.

Assistaient également à la séance :

Jonathan GAUTHIER et Philippe LANNOU, services de la communauté de communes.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine KERSAUDY

Nombre de membres en exercice : 31 Nombre de présents : 21 Nombre d'absents : 4 Nombre de procurations : 6 Nombre de votants : 27

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le

2019-04-11-27 VOTE DES TARIFS 2019 DE REDEVANCE SPI

ID: 029-242900629-20190411-2019_04_11_27-DE

Il est proposé au conseil communautaire de modifier les tarifs (+10% en moyenne) avec effet au 1er janvier 2019.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

Approuve la modification des tarifs proposée dans l'annexe jointe avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Pour copie certifiée conforme, A Cléden-Cap-Sizun, Le 11 avril 2019

Le Président,

Bruno LE PORT

Cap Sizun Pointe du Raz

NITE DE

Annexe 1 : Redevance des Professionnels

Catégorie	Activités	Tarifs annuels redevance nette	Tarifs 2019
1	Agences de conseils du secteur tertiaire (assurances, banques, comptables, informatiques, immobilier, mutuelles, professions libérales, voyages,)		110 €
	Cabinets de santé en médecine conventionnelle (médecins, infirmiers, kinésithérapeute, osthéopathes, laboratoires, opticiens,), médecines douces et alternatives - Vétérinaires		
	Ambulants		
	Antiquités - Brocantes		
	Centres équestre	Forfait 1	
	Cinéma		
	Contrôles techniques		
	Fabrication aliments pour bétail		
	Petites manufactures - Ateliers de fabrication artisanale (non alimentaire) - Artisanat d'art		
	Garages propres - stations-services - Stations de lavages		
	Locations de chambres d'hôtes - Locations saisonnières (professionnels du tourisme)		
	Locations diverses motorisées		
	Professionnels du transport (hors taxi) - Travaux agricoles		
	Boutiques de services aux particuliers hors prestation à domicile (pompes funèbres, pressing, salons de coiffure, soins de beauté,)		
	Artisans du bâtiment (couvreur, électricien, menuisier, plaquiste, plombier, charpentier, chauffagiste, peintre)	Forfait 2	246 €
	Artisans paysagistes, entretien de jardins - Fleuristes		
	Bars - Tabac		
	Boucheries - charcuteries - poissonneries		
2	Boulangeries - pâtisseries (sans ateliers de fabrication)		
	Campings		
	Commerces de détail (non alimentaire, non électroménager)		
	Discothèques		
	Hébergements collectifs, hôtels		
	Marbrerie		
	Mécanique cyclomoteur, auto, moto et marine - Chantiers navals		
	Petits commerces alimentaires		
	Petits commerces électroménagers		
	Pharmacies		
	Production alimentaire artisanale		
	Restaurants - Crêperies - Pizzerias		
	Restauration à emporter		
	Travaux publics et privés (terrassement, VRD),		
	Boulangeries - pâtisseries (atelier de fabrication)		517 €
3	Entreprises du bâtiment		
	Équipements de loisirs		
	Grandes et moyennes surfaces non alimentaires	Forfait 3	
	Petites surfaces alimentaires : superettes		
	Hôtel-restaurants		
	Restaurants ouvriers		
4	Grandes et moyennes surfaces alimentaires : supermarchés - hypermarchés	redevance au réel	OM=0,0151€/L
			CS=0,0037€/L

Annexe 2 : Redevance des Administrations

Catégorie	Activités	Tarifs annuels redevance nette	Tarifs 2019
1	Équipements culturels Offices gestion HLM Offices tourisme Syndicats	Forfait 1	123 €
2	Mairies (moins de 1500 habitants) Établissements publics de l'état (DDTM, établissement de soins,Trésor public, Poste) Gendarmerie Centre de secours SDIS	Forfait 2	455 €
3	Mairies (de 1500 à 2500 habitants)	Forfait 3	617 €
4	Communauté de Communes Mairies (plus de 2500 habitants)	Forfait 4	1 026 €
5	Établissements scolaires sans restauration collective Établissements scolaires avec restauration collective	forfait / élève / an	2,14 € / élève / an
6	Établissements d'accueil des personnes âgées ou des personnes handicapées	Redevance au réel	OM=0,0151€/L CS=0,0037€/L